



SELECTIF REGIONAL

A LAVAUT-SAINTE-ANNE (03)

3 et 4 décembre 2022

ORGANISATION : CANOE KAYAK VALLEE DE MONTLUCON-LAVAUT

RI : Dominique MORENO

Responsable des juges : Isabelle CONSTANT

Responsable informatique : Stéphane VERDIER

Juge arbitre : à définir

Traceur : à définir

BASSIN : Slalom permanent de la Base Eaux Vives Moulin de Chauvière à Lavault-Sainte-Anne (03) sur le Cher. Débit régulé par EDF.

ACCESSIBILITE : Compétition réservée aux catégories minimales à vétérans.

Possibilité invités maxi 20

Licence Compétiteur 2022 avec certificat médical

Pagaie jaune pour toutes les catégories

PROGRAMME :

Samedi 3 décembre

10h00-15h30 : Entraînement libre sous la responsabilité des clubs

16h00-17h00 : Confirmation et remise des dossards à la base de loisirs + nom des juges

15h30 : Fermeture du bassin et mise en place du parcours

16h30 : Validation du parcours

17h15 : Réunion des chefs d'équipe

Dimanche 4 décembre

8h45 : Appel et réunion des juges

9h30 : 1^{er} départ manche qualification

13h00 : finales A et B

L'ensemble des listes de départs, le programme des courses et des résultats sera accessible via un groupe Whatsapp lien à définir

Attention : ce programme est susceptible d'être modifié pour faciliter l'organisation

INSCRIPTIONS : JUSQU'AU LUNDI 28 novembre

En ligne sur site FFCK http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/

Frais d'inscription : 7 € par embarcation règlement sur place par chèque à l'ordre de CKVML.

Chèque de caution dossard à l'ordre CKVML 10 € par personne ou 50 € par club si plus de 5 compétiteurs à la remise des dossards.

Rappel : 3 à 12 bateaux inscrits : 1 juge de portes, 13 à 22 : 2 juges de portes, 23 et plus : 3 juges de portes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Site web du club: ckvml.free.fr

E-Mail : ckvml@orange.fr

Dominique MORENO ☎ : 04 70 05 58 78

SECURITE : *Entraînement libre : arrêté 4 mai 1995.*

Compétition : Règlement FFCK slalom.

Sécurité nautique mise en place par l'organisation durant la course uniquement.

Contrôle conformité du matériel effectué suivant directives du Juge arbitre.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Environnement

- Le site des Gorges du Cher est classé NATURA 2000, respectez la nature sauvage de ce site.
- Des containers de tri seront disposés sur le bassin et à la base, merci d'y déposer vos déchets.
- Les toilettes du club seront accessibles.

Mesures sanitaires COVID 19

A définir en fonction de la situation sanitaire, des préconisations de la FFCK et obligations préfectorales.

Merci de respecter ces recommandations et bon week-end dans les Gorges du Cher

HERGEMENT: www.montlucontourisme.com

Gites : Les Réaux à Montluçon tel 04 70 02 55 00, mail : n.serrano@mairie-montlucon.fr

+ possibilité camping semi-sauvage sur site (contacter le club).

Hôtels à Montluçon.



CLUB